



O.G.M.

Le point

Le principe de précaution violé

Puy-de-Dôme Nature Environnement continue de s'opposer à la culture de plantes génétiquement modifiées en plein champ. La dissémination est en effet inévitable, et cette contamination est irréversible.

Or, il n'est toujours pas prouvé, loin s'en faut, que les O.G.M. n'ont aucun effet indésirable sur l'environnement et la santé. À cet égard, on peut remarquer qu'il ne semble pas exister de réelle volonté politique pour aboutir à des études suffisantes et indépendantes sur les risques toxicologiques et à une large diffusion des résultats.

Pour l'instant, c'est donc le principe de précaution, depuis peu inscrit dans la Constitution française, qui doit s'appliquer. C'est d'ailleurs ce que font les assureurs, aucune compagnie d'assurance au monde n'acceptant de couvrir les éventuels dégâts collatéraux provoqués par la culture de plantes transgéniques en plein champ.

La traçabilité mise à mal

Pourtant, les pouvoirs publics ont d'ores et déjà entériné la contamination des aliments, en établissant le seuil de 0,9 % en deçà duquel les produits contenant des O.G.M. n'ont pas à faire l'objet d'un étiquetage particulier. Il est désormais proposé d'appliquer également ce principe à l'agriculture biologique !

Mais cette réglementation n'est pas applicable aux animaux d'élevage : quel que soit le taux d'O.G.M. dans leur alimentation, celui-ci n'apparaîtra jamais sur l'emballage de la viande ou du poisson que nous consommons. Sans parler des mélanges accidentels entre les récoltes conventionnelles destinées à la consommation et les récoltes transgéniques expérimentales.

L'un des arguments développés par les adversaires de l'étiquetage systématique est l'« équivalence alimentaire » qui existerait entre les plantes génétiquement modifiées et les plantes conventionnelles. Cet argument n'est pas vraiment pertinent : on pourrait évoquer de la même manière l'« équivalence alimentaire » entre les vaches « folles » et celles qui ne le sont pas...

(Suite page 2)

FORUM SOCIAL 2005

**Du 13 au 16 mai,
salle Le Galion à Gerzat.**

Stands associatifs, expositions, rencontres, projections de films...

3 conférences-débats sur l'environnement :

◆ **13 mai à 18 h** : « Quelles énergies ? »

◆ **14 mai à 14 h 30** : « Zéro déchets ? »

◆ **15 mai à 18 h** :

« Croissance ou décroissance ? »

Incineration

Actualités d'ici et d'ailleurs

Puy-de-Dôme : le VALTOM s'accroche aux branches

Sans aucune surprise, le Conseil d'État a émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet d'incinérateur : il est encore légal d'empoisonner la population, moyennant le respect de quelques seuils très théoriques et sans grande signification concrète. Avec ce faux-semblant de légitimité dont il avait bien besoin, le VALTOM repart en avant vers l'incinération, en face de nous et contre tous.

Mais l'image désastreuse qu'il s'est créée auprès de l'opinion publique et des associations le gêne un peu : Puy-de-Dôme Nature Environnement a donc été invitée à une grand-messe, le 17 mars dernier, sur le thème de « la réduction des déchets ». Bien entendu, le compte rendu se garde bien de reprendre les propositions que nous avons exprimées. Le VALTOM se contente de culpabiliser les consommateurs, ce qui n'est pas pour déplaire à la grande distribution qui se retrouve ainsi exonérée de toute responsabilité...

L'enquête d'utilité publique qui s'annonce pour l'autorisation proprement dite de l'installation classée qu'est l'incinérateur devra s'accompagner d'une forte mobilisation de la population. Il ne faut pas se bercer d'illusions concernant les possibilités offertes par les recours juridiques : l'action des citoyens est bien plus efficace. Autrement dit, l'issue ne dépend que de chacun de nous.

(Suite page 2)

...Incinération (Suite de la page 1)

Le Conseil général est officiellement en charge des déchets depuis janvier 2005. Il est indispensable que soit préparée la révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers par le biais de réunions publiques, comme cela se fait notamment dans les Bouches-du-Rhône.

Aux citoyens de l'inciter à agir dans ce sens, afin de réduire les déchets à la source, de limiter les décharges et de refuser l'incinération.

Savoie : une magistrate sous contrôle

Octobre 2001 : l'usine d'incinération d'ordures ménagères est fermée en catastrophe. Des analyses font apparaître qu'elle recrachait des quantités de dioxine astronomiques. Résultat : 6 875 animaux abattus, 2,23 millions de litres de lait et 24 tonnes de produits laitiers contaminés détruits.

La population s'inquiète, les associations parlent d'empoisonnement. Des études sanitaires sont en cours pour déterminer si un lien existe entre les rejets de l'incinérateur et les nombreux cancers recensés dans la région.

Cinq personnes ont déjà été mises en examen dans ce dossier. Parmi elles, Albert Gibello, maire (UMP) d'Albertville et président du syndicat intercommunal qui gère l'incinérateur, et Alain Vallet, ancien responsable de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) dans le département, devenu depuis secrétaire général adjoint des DRIRE au niveau national.

La juge d'instruction, Hélène Lastera, s'apprêtait à convoquer deux anciens préfets de Savoie, dont l'un est aujourd'hui conseiller du Premier ministre. Les noms de Michel Barnier et Hervé Gaymard sont aussi cités dans le dossier.

Mais le procureur de la République, sur ordre du ministre de la Justice, vient de demander le dépaysement de l'instruction judiciaire et son transfert au pôle de santé publique récemment institué à Marseille. La juge d'instruction ayant refusé, le parquet a introduit un recours devant la Cour de cassation.

Cette affaire met parfaitement en lumière la « transparence » qui règne dans les affaires concernant des notables ou des hauts fonctionnaires. Manifestement, la volonté est forte d'étouffer l'affaire. En outre, il deviendrait très difficile pour les victimes, en cas de dépaysement, de suivre l'avancée de l'instruction.

Les bâtonniers des dix-huit barreaux de la région Rhône-Alpes ont d'ores et déjà protesté contre cette demande de dessaisissement qui s'inscrit en contradiction complète avec le principe de justice de proximité, pourtant promu par Dominique Perben.

Sur internet : www.acalp.org

Hérault : empoisonnement moderne

Le concept d'« incinérateur récent » défendu par les partisans du projet du VALTOM a du plomb dans l'aile. Après quelques années de fonctionnement de l'incinérateur de Lunel-Viel, des analyses de sang réalisées par les médecins de l'association AMIES montrent des taux de dioxine élevés chez des riverains.

Il faut dire que le taux de dioxine n'est contrôlé qu'une fois par an, et que les effluents liquides sont rejetés dans le canal de Lunel. La moindre des choses serait d'arrêter ces rejets et de nettoyer et vérifier régulièrement les filtres des fumées. De la même manière, les mâchefers devraient être mis en décharge spéciale et non « valorisés » sous forme de revêtement routier. Les élus ont ici aussi fait preuve d'une grande désinvolture et d'une incompétence certaine.

La santé des citoyens méritant un autre traitement, il serait grand temps d'abandonner complètement l'incinération et de mettre en place des méthodes plus écologiques, basées sur la collecte séparative, le recyclage, la méthanisation et le compostage. ■

...O.G.M. (Suite de la page 1)

La démocratie bafouée

Pendant ce temps, 75 % des Français se disent opposés aux O.G.M. et vingt régions européennes ont exprimé le souhait d'en proscrire la culture sur leur territoire. Mais cela ne semble pas préoccuper le gouvernement français, qui préfère se retrancher derrière l'avis d'« experts ».

En Auvergne, Meristem Therapeutics s'apprête à ensemercer 21 hectares de « maïs thérapeutique » produisant de la lipase gastrique destinée à la production d'un médicament propre à soulager les malades atteints de mucoviscidose.

En fait, ce médicament n'a rien d'innovant ; mais jusqu'à présent, la lipase était produite en milieu confiné, par des bactéries génétiquement modifiées élevées dans des fermenteurs.

Meristem Therapeutics met en avant la réduction des coûts de production. Elle met d'ailleurs en parallèle les coûts des risques sanitaires et environnementaux associés aux cultures en plein champ avec l'économie qui serait ainsi réalisée... Mais l'objectif essentiel semble plutôt de gagner un marché évalué à plusieurs centaines de milliers d'euros, car les médicaments ainsi produits ont une très forte valeur ajoutée.

Pour plus d'informations, nous vous conseillons quelques ouvrages :

- ◆ *O.G.M., sécurité, santé*, de L. Ceballos et G. Kastler
- ◆ *La guerre au vivant*, de J.-P. Berlan
- ◆ *O.G.M., le vrai débat*, de G.-É. Séralini ■

La diagonale de Tchernobyl

« Nous revenions de Minsk, où nous avons joué La Prière de Tchernobyl, quand Svetlana Alexievitch m'a demandé si je pourrais jouer pour des morts plutôt que pour des vivants... Nous sommes porteurs du discours de personnes qui sont mortes et sans qui les conséquences de la catastrophe auraient été plus dramatiques encore. Nous avons une dette envers ces peuples qui souffrent aujourd'hui encore pour nous. »

C'est ainsi que Bruno Boussagol, directeur de la compagnie théâtrale « Brut de Béton » explique la genèse de *La Diagonale de Tchernobyl*. L'explosion du réacteur n° 4 de Tchernobyl, le 26 avril 1986, constitue la plus importante catastrophe technologique de l'histoire de l'humanité, et, certainement, une étape majeure pour cette dernière. À l'échelle humaine, ses conséquences sont illimitées dans le temps.

Vingt ans après, le 26 avril 2006, *La Diagonale de Tchernobyl* commencera une traversée de l'Europe depuis le lieu même de l'explosion. Ensuite, un convoi parcourra 5 000 kilomètres durant quatre mois, avec des étapes dans une trentaine de villes et sites significatifs.

La soirée du 26 avril 2005 à Clermont-Ferrand a marqué le lancement de cette opération, qui va nécessiter des moyens considérables. À présent, la compagnie « Brut de Béton » propose que d'autres soirées soient organisées afin de recueillir le maximum de soutien et de récolter des fonds, tout en ouvrant des lieux d'information et de débat.

Pendant ce temps, une intense campagne de désinformation est poursuivie par le lobby nucléaire pour dissimuler les conséquences de la catastrophe afin de mieux relancer l'industrie électronucléaire, au moment où le gouvernement vient de décider la construction d'un nouveau réacteur E.P.R. et s'apprête à décider d'enfouir les déchets hautement radioactifs. Des scientifiques relaient d'ailleurs cette manœuvre de la façon la plus indigne.

L'initiative de « Brut de Béton » est donc une bonne occasion de faire apparaître la réalité et accompagner le travail des associations et des citoyens pour la mise en place d'une autre politique énergétique.

Contact :

La Diagonale de Tchernobyl
Brut de Béton productions
25, rue Carnot – B.P. 9
63160 BILLOM
Téléphone : 04 73 68 46 15
Télécopie : 04 73 73 34 85
diagonaledetchernobyl.soutien@club-internet.fr ■

Les employeurs sont responsables

À côté de la pollution chimique, l'amiante constitue elle aussi un problème majeur de « santé environnementale ». Des avancées juridiques importantes viennent d'être réalisées avec des condamnations indemnitaires d'employeurs ayant laissé leurs salariés exposés à la fibre cancérigène sans protection appropriée.

Dans le Puy-de-Dôme, après les salariés de l'usine Amisol, 120 salariés d'Aubert et Duval sont à leur tour touchés par les maladies causées par l'amiante. Chez Michelin, le syndicat CGT commence à soulever le voile dans son bulletin interne à l'établissement. L'amiante serait notamment présent sur le site désaffecté d'Estaing, aujourd'hui vendu au CHU. Une grande partie de la production d'Amisol était d'ailleurs destinée aux usines Michelin.

Selon Henri Pézerat, toxicologue et directeur de recherches honoraire au CNRS, les actions en justice des salariés touchés constituent aussi la manière la plus efficace d'obtenir la mise en place d'une véritable politique de prévention des risques.

Dans le Puy-de-Dôme, deux collectifs « Amiante Prévenir et Réparer » (CAPER) regroupant les victimes se sont constitués. Signalons par ailleurs l'ouvrage *Danger amiante*, publié en 1977 par le Collectif intersyndical sécurité de l'université de Jussieu. ■

CAPER de Clermont-Ferrand : permanence les mardis de 10 h à 18 h à la Maison du peuple, place de la Liberté.

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Association agréée par arrêté préfectoral du 2 octobre 1995
19, rue Chabrol – 63200 RIOM

☎ 04 73 83 63 66 – Télécopie : 08 25 17 79 60

Courriel : pddne@laposte.net

Directeur de la publication : Marcel BREUGNOT

Imprimerie DROUIN – 63170 AUBIÈRE – ISSN 1152-8184 – Dépôt légal mai 2005

Ne pas jeter sur la voie publique

Votre avenir dépend de vous...

ADHÉREZ à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 €
(5 € pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____ Tél. : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Notre fichier adhérents est informatisé. Conformément à la loi Informatique et Liberté, les adhérents ont un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

Éoliennes

Puy-de-Dôme Nature Environnement a déposé dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de parc éolien du Saulzet, sur le territoire de la communauté de communes d'Ardes-sur-Couze.

Nous avons émis quelques observations : notamment, nous aurions préféré que ce projet soit entièrement réalisé par la communauté de communes au lieu d'être transféré au secteur privé.

Malgré ces réserves, le projet restait globalement positif, et nous avons conclu par un avis favorable.

L'irrigation tombe à l'eau

Au moment de la construction du barrage sur la rivière Sep, il y a une dizaine d'années, les promoteurs annonçaient environ 3 000 hectares de surfaces agricoles irriguées. Les agriculteurs étaient invités à se dépêcher, car il n'y en aurait pas pour tout le monde.

En effet : au moment de l'autorisation (dans des conditions de légalité et de démocratie toutes relatives) du pompage dans la Morge voisine pour remplir le barrage, le préfet du Puy-de-Dôme nous apprend dans son arrêté que l'irrigation ne concerne plus que moins de 1 800 hectares...

Il serait d'ailleurs grand temps de faire un bilan de cette réalisation (financée en partie par des fonds publics), et également de l'irrigation en général.

Vulcania s'écroule

Au moment de la construction, nous avons attiré l'attention (notamment) sur la surévaluation du nombre des visiteurs attendus chaque année. Trois ans après l'ouverture, les 800 000 visiteurs attendus sont devenus 240 000. En revanche, on peut s'attendre à une augmentation... de la participation financière du contribuable.

Le recyclage pollue aussi

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Si le recyclage du papier permet d'éviter les nuisances liées à l'incinération ou à la mise en décharge, il nécessite de l'eau et de l'énergie et entraîne la production d'effluents qui doivent à leur tour être traités.

La papeterie de Giroux reçoit une bonne partie des déchets de carton du département. La lagune censée recevoir et épurer les 3 000 à 4 000 m³ d'effluents liquides annuels est engorgée. Deux solutions sont envisagées : épandre ces boues contenant des métaux lourds sur les terres voisines, ou les composter. Lors de l'enquête publique en vue de l'épandage qui s'est déroulée courant janvier, Puy-de-Dôme Nature Environnement s'est opposé à la première solution. Le commissaire-enquêteur, lui, a exprimé un avis favorable. Va-t-on choisir ? Et comment ?

Aliments radiocontaminés : pas dans nos assiettes !

Aujourd'hui, la mise sur le marché d'aliments contaminés par la radioactivité est interdite, sauf en cas de catastrophe nucléaire (pour pouvoir assurer l'approvisionnement).

Mais un projet présenté par l'Organisation mondiale de la santé et la Commission internationale de protection radiologique vise à laisser dans le commerce, sans contrôle ni information des consommateurs, des aliments dits « faiblement contaminés », mais non sans danger. Il pourrait s'agir par exemple de produits en provenance de l'Europe de l'est ou de la mer d'Irlande.

La CRIIRAD s'y oppose et diffuse une pétition. Vous pouvez nous la demander.

Sur internet : www.criirad.com

Expéditeur : PdDNE - 19, rue Chabrol - 63200 RIOM

Votre avenir dépend de vous...

Adhérez à Puy-de-Dôme

Nature Environnement !

(Bulletin d'adhésion en page 3)

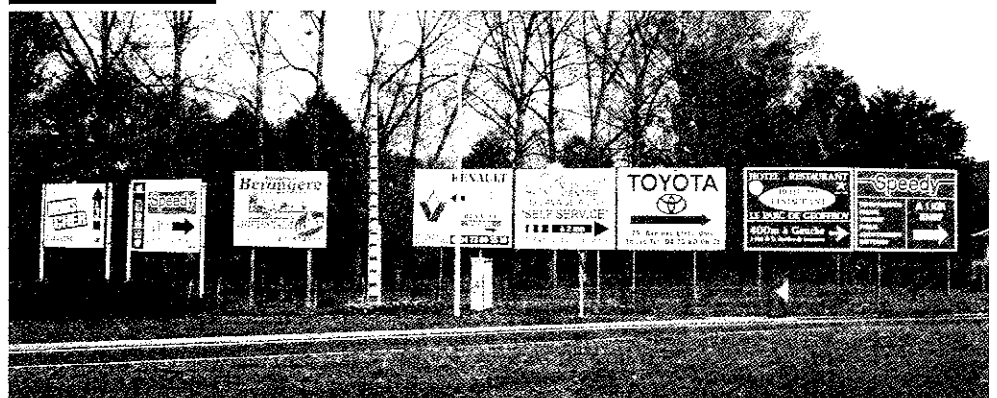
Affichage publicitaire

Nos amis de Paysages de France viennent d'engager d'importantes démarches en vue de faire retirer une bonne partie des panneaux publicitaires illégaux qui polluent le parc naturel régional Livradois-Forez.

De son côté, Puy-de-Dôme Nature Environnement a entamé une série de rencontres avec les élus et les services de l'État amenés à traiter ce dossier. Une rencontre a eu lieu le 24 mars avec le directeur régional de l'Environnement (DIREN), qui a montré son intérêt pour le travail réalisé par les associations.

Résultat plus mitigé pour une rencontre avec le président du parc naturel régional Livradois-Forez, le 19 avril. Dans ce domaine (comme dans beaucoup d'autres), il serait pourtant grand temps que les élus prennent leurs responsabilités quand il s'agit de faire respecter la loi. Affaire à suivre.

Sur internet : <http://paysagesdefrance.free.fr>



À l'entrée de Thiers, panorama... sur la société de consommation.